



N° 2023/16

ARRETE DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
MADAME DANIELE CABERO – CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire de L'UNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

Considérant que Monsieur Le Maire et Mesdames et Messieurs Les Adjoints au Maire sont dans l'impossibilité de remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil le samedi 27 mai 2023 à 14h30, il convient pour les remplacer de désigner un Conseiller Municipal pouvant remplir immédiatement ces fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DANIELE CABERO, Conseillère Municipale, est désignée, en l'absence de Monsieur Le Maire et de Mesdames et Messieurs Les Adjoints, pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil dans la Commune de L'Union, exceptionnellement le samedi 27 mai 2023 à 14h30

ARTICLE 2 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet ;
- Monsieur Le Procureur de la République ;
- L'Intéressée.

L'UNION, le 10 Mai 2023

Le Maire,
Marc PÉRÉ